

Le plan de formation du doctorant est un des éléments clés du projet doctoral comme défini dans l'arrêté du 25 mai 2016. Ces formations sont essentiellement de deux types :

- Les **formations scientifiques** visent à apporter une ouverture scientifique au doctorant ou bien à renforcer ses connaissances dans un domaine lié à son sujet de thèse.
- Les **formations professionnelles** permettent au doctorant de développer son projet de thèse ou de l'aider à s'insérer dans le monde du travail, une fois docteur.

Les formations suivies représentent une chance pour chaque doctorant d'enrichir son panel de compétences et/ou de préparer son insertion future dans un emploi académique ou au sein d'une entreprise. Les catalogues proposés par les établissements de l'Université Paris-Saclay sont d'ailleurs très riches.

La composition du plan de formation doctorale a sein de l'ED EOBE est la suivante :

- Un volume horaire minimum de 110h doit être suivi par chaque doctorant pendant la durée de sa thèse, sans dérogation possible.
- 2 modules scientifiques et 2 modules professionnels doivent être suivis.
- 1 module de formation seul, même de volume horaire très important, ne peut pas valider le volet complet *Scientifique* ou *Pro*.
- L'équilibre entre modules scientifiques et module professionnels doit être limité à une dissymétrie maximale de type 60%/40% du total du volume horaire de la formation doctorale suivie.
- L'apprentissage du français pour les étudiants non-francophones est accepté (et recommandé) par l'école doctorale. Il donnera lieu à la validation d'un module Pro si le volume horaire suivi est supérieur ou égal à 30h.
- Un module de langue peut être comptabilisé par l'école doctorale, y compris s'il s'agit de l'anglais. **Un seul module de langue au maximum** peut être considéré. **Un module de langue de plus de 30h sera comptabilisé à hauteur de 30h de formation doctorale professionnelle.**
- Les participations à l'organisation de manifestations scientifiques (colloques, conférences, etc) seront considérées si l'investissement du doctorant impliqué est estimée comme suffisamment élevée par la direction de l'école doctorale. Cette participation devra, naturellement, être attestée par le responsable du comité d'organisation. Ce type de tâches transverses donnera lieu, au maximum, à la validation d'un module de formation Pro.
- L'implication des doctorants dans l'organisation de manifestations adressées au grand public (fête de la science), ou l'implication dans des actions de diffusion de la science (écoles élémentaires, collèges, lycées) seront prises en compte également en tant que module Pro si l'implication est estimée comme suffisante (discussion au cas par cas avec la direction de l'école doctorale).

D'un point de vue organisationnel :

- Chaque doctorant peut gérer ses formations depuis son espace personnel ADUM (candidater à des formations, déposer des attestations de suivi, éditer son bilan).
- Lors de chaque entretien avec le directeur adjoint référent de l'ED EOBE, un point est fait concernant les formations. Le doctorant doit préalablement à son entretien avoir complètement mis à jour le volet *formation* de son espace personnel ADUM
- Les interlocuteurs privilégiés de dialogue/conseil de chaque doctorant sont son directeur de thèse et l'école doctorale elle-même.
- Il est très vivement conseillé d'avoir suivi toutes ses formations à la fin de la 2e année de thèse.
- A noter : Avant de suivre une formation, sa nature et son programme doivent être soumis au directeur adjoint thématique référent, qui en validera ou non le principe. L'inscription pourra alors être effectuée par le doctorant.

En application de la Charte du doctorat Paris-Saclay, ces éléments s'appuieront sur une **convention individuelle de formation** établie et signée au moment de l'inscription en thèse.